

Mesurage – Loi Carrez

- ◆ Il n'est pas un diagnostic du dossier de diagnostic technique. C'est une obligation de déclaration de superficie par le propriétaire en cas de vente d'un lot dans une copropriété

Références réglementaires

- ◆ Loi n° 96-1107 du 18 décembre 1996.
- ◆ Décret n°97-532 du 23 mai 1997.

Biens objets du diagnostic

Tous lots ou fraction de lot d'immeuble en copropriété à l'exception des pièces constatées au jour du mesurage comme étant à usage de caves, garages, emplacements de stationnement, lots ou fractions de lots distinct d'une superficie inférieure à 8 m².



Validité des rapports

Limité à la mutation en cours.